



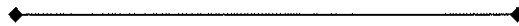
Compte - rendu du Comité Technique Restreint « Marais Breton » Vendredi 3 juillet 2009 au Perrier

Présents :

Jean-Raymond AUDION, Association pour la Sauvegarde du Marais Breton et de la baie de Bourgneuf, **Gaëlle BEERGUNNOT**, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire (DREAL), **Gaby BOUNINNEAU**, Fédération des Chasseurs de la Vendée, **Vincent BUROT**, Syndicat Mixte de Gestion Ecologique, **Michel COUDRIAU**, Chambre d'Agriculture de Loire Atlantique, **Denis CROCHET**, Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton et de Protection de son Environnement, **Christian FRANCHETEAU**, Chambre d'Agriculture de la Vendée, **Philippe GLIZE**, Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire, **Natacha JEANNEAU**, Chambre d'Agriculture de la Vendée, **Jacques OUDIN**, Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'Île de Noirmoutier, **Marion PETIT**, Section Régionale de la Conchyliculture des Pays de la Loire, **Antoine PONTON**, Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, **Frédéric SIGNORET**, Ligue pour la Protection des Oiseaux du Marais Breton.

Excusés :

Thierry GROULT, Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de la Vendée, **Emmanuel LOPEZ et Eric PERRIN**, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, **Jean-Claude MERCERON**, SAGE du Bassin Versant de la Vie et du Jaunay.



La réunion est présidée par Jacques OUDIN, Président de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf et président des deux comités de pilotage Natura 2000.

Une note est distribuée à chacun des participants.

Jacques OUDIN, remercie les participants pour leur participation qu'il souhaite constructive et sollicite l'assemblée sur des remarques préliminaires à cette réunion.

Jean-Raymond AUDION, fait part de son incompréhension concernant la mise en place de l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti en Loire Atlantique. Il estime que cette procédure est longue et très difficile à mettre en œuvre.

Gaëlle BEERGUNNOT, chargée de missions à la DREAL, explique que sur toute la zone Natura 2000 les parcelles qui font l'objet d'un contrat de gestion (mesures agrienvironnementales, contrat Natura 2000, charte Natura 2000), sont éligibles à cette exonération de taxe. Néanmoins, la procédure en Vendée a été mise en œuvre plus tôt qu'en Loire Atlantique.

Christian FRANCHETEAU, élu de la Chambre d'Agriculture de la Vendée, explique qu'il est important de travailler sur d'autres actions mais craint le manque de financements. Il témoigne des actions déjà mises en œuvre et pour lesquelles il n'y a pas de financement total à ce jour (MAE 2009 sur le Marais Breton).

Jacques OUDIN lui répond qu'il est nécessaire d'avancer sur le dossier ZPS et qu'il parlera des inquiétudes des professionnels du territoire à Chantal JOUANNO, Secrétaire d'État au Ministère de l'Écologie.

Gaëlle BEERGUNNOT rappelle qu'il y a certes peu d'actions mises en œuvre dans le cadre du Document d'objectifs « Habitats » depuis 2003, mais que ce peu d'actions se tourne essentiellement vers la prairie. Elle rappelle qu'il y a une très forte contractualisation de mesures agrienvironnementales contrairement à d'autres milieux comme le milieu marin, les dunes et les forêts. Elle rassure l'ensemble des participants et les agriculteurs en expliquant



que des financements auront toujours lieu sur les zones Natura 2000, alors qu'il n'y a pas d'aide hors secteur Natura 2000 (exemple du bocage).

Christian FRANCHETEAU réagit sur l'exonération de la taxe foncière non bâti et explique que cette mesure devait compenser la perte de la majoration des 20 % de contrat Natura 2000. Néanmoins, le gestionnaire (éleveur qui souscrit la MAE) ne perçoit pas forcément cette exonération puisqu'elle est allouée au propriétaire.

Gaëlle BEERGUNNOT explique que cette exonération est un outil fiscal et que pour bénéficier de cette exonération il faut que la demande soit cosignée par le locataire et le gestionnaire. De fait les 2 sont obligés de se rencontrer et de trouver un terrain d'entente pour se répartir au mieux cette exonération.

Christian FRANCHETEAU ajoute qu'il y a une perte de confiance dans le marais suite à la venue du bureau d'étude BIOTOPE dans le cadre de la cartographie du marais doux sur le territoire.

Gaëlle BEERGUNNOT rappelle qu'il y a une lettre du Préfet qui a été envoyée expliquant ainsi la démarche de la DREAL et du bureau d'étude. Elle précise aussi que ce point devait être abordé lors du second Comité de pilotage qui s'est tenu le 10 février 2009 à Saint Gervais mais la séance a été levée sans que l'ordre du jour soit épuisé. Elle précise que ce point sera abordé au 3^{ème} Comité de pilotage prévu le 1^{er} octobre 2009 et qu'elle tiendra au courant de l'avancée de cette étude cartographique.

Jacques OUDIN demande à la DREAL de pérenniser cette étude et de l'étendre au marais salés. Il en fera la demande à Chantal JOUANNO. Il espère également que les suivis des actions qui sont programmées se feront dans leur totalité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans le Document d'objectifs « Habitats ».

Pour terminer cet échange préliminaire, **Frédéric SIGNORET** de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, explique que l'ensemble des problèmes soulevés au préalable par les participants, révèlent un problème d'animation et de sensibilisation. Il explique qu'il serait intéressant et urgent d'avoir plusieurs chargés de missions, comme dans le Marais Poitevin, afin de conduire différentes missions au sein de la zone (Natura 2000, les suivis, la sensibilisation ou le rappel de la réglementation, la valorisation des actions) afin d'avancer au mieux sur le territoire. Il termine en manifestant son inquiétude sur le fait qu'il y a de moins en moins d'agriculteurs dans le marais.



Antoine PONTON, animateur Natura 2000, présente l'ordre du jour de la réunion

Ordre du jour :

- 1/ Proposition d'actions
- 2/ Charte Natura 2000.

Il laisse ensuite la parole à **Pierre PEAUD**, chargé de missions à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée.

Les actions proposées sur le marais doux

- Encourager les activités agricoles favorables à la biodiversité,
- Entretien du réseau de fossés,
- Gestion concertée des niveaux d'eau calquée sur le fonctionnement naturel,
- Création de jachères tournantes pour les hiboux des marais et de busards,
- Améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux.

Jean-Raymond AUDION s'interroge sur la complémentarité entre les CREZH notamment celui porté par l'Union des Marais de la Loire et l'analyse Natura 2000.

Gaëlle BEERGUNNOT explique que le diagnostic réalisé par le bureau d'étude dans le cadre du CREZH doit prendre en compte la zone Natura 2000 et les enjeux définis sur cette zone.

Jacques OUDIN souhaite que le réseau hydraulique tertiaire dont l'entretien est prioritaire fera l'objet d'une mesure via Natura 2000. Il ajoute que la création de jachères tournantes pour le hibou des marais et le busard cendré sont un exemple d'actions qui pourraient être intégrées dans les mesures compensatoires dans le cadre de travaux.

Il explique qu'il est nécessaire d'envoyer un dossier à la Chambre d'Agriculture afin qu'elle donne son avis sur ces actions.

L'action de gestion concertée des niveaux d'eau calquée sur le fonctionnement naturel.

Il s'agit en fait d'une gestion différenciée qui doit être partagée par tout le monde. Il sera intéressant de définir des sous-secteurs afin que les zones de gestion concertée soient intégrées dans les PLU et dans PPRi.

L'action « améliorer les connaissances sur les populations d'oiseaux »

Frédéric SIGNORET explique qu'il y a beaucoup de manque bien qu'il y a un travail énorme de la part de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de la Fédération Départementale des Chasseurs et autres organismes.

Jacques OUDIN ajoute qu'il serait intéressant de créer un Observatoire de la faune et de la flore comme celui déjà développé dans le Marais Poitevin.

Gaëlle BEERGUNNOT rappelle que dans le cadre du Document d'objectifs il est possible de faire des suivis des actions et de financer des études mais il faut néanmoins définir un protocole partagé par le Forum des Marais Atlantiques, la Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement, la LPO, le Syndicat des Marais, qui pourraient associer donc l'ensemble des acteurs.



Les actions sur les plans d'eau artificiels

- Aménager les plans d'eau de chasse afin d'augmenter leur capacité d'accueil
- Améliorer les connaissances sur la gestion des plans d'eau
- Améliorer la capacité de reproduction des Anatidés sur les stations de lagunage

Cette action serait à destination des agriculteurs pour la création de mares, et à destination des chasseurs et des chasses privées concernant la gestion des plans d'eau.

Cette proposition d'action est en continuité avec l'action n° 5 du Document d'objectifs « Habitats ».

Il faudrait également améliorer les connaissances et faire évoluer la gestion de ces plans d'eau de chasse (volume pompé, fréquence et périodes).

Gaëlle BEERGUNNOT explique qu'il serait intéressant de mettre dans la Charte Natura 2000 une interdiction de pompage en août, une gestion de l'eau traditionnelle et un pompage possible dans la mesure où celui-ci n'affecte pas les milieux naturels.

Les actions sur les roselières

- Restauration et entretien de roselières optimisant la capacité d'accueil de ce milieu
- Améliorer les connaissances sur les populations de passereaux nicheurs

Denis CROCHET s'interroge sur la gestion des populations non désirées qui impactent le développement des roselières (ragondins, rats musqués).

Frédéric SIGNORET explique que le ragondin limite la progression des roselières sur les berges.

Antoine PONTON rappelle qu'il y a une action dans le Document d'objectifs « Habitats » qui a pour but de réduire les espaces invasives, exogènes, comme le baccharis ou les espèces types ragondins, écrevisses de Louisiane etc...mais que cette action n'a pas été mise en œuvre.

Il serait intéressant de mettre une action de restauration de l'habitat qui passerait par la mise en défend ou la lutte des espèces invasives.

Les actions sur les cultures

- Préservation des populations de busards cendrés
- Concilier l'activité agricole avec la présence de la Bernache
- Retour aux prairies naturelles

Christian FRANCHETEAU demande que l'effarouchement soit encore possible en cas de forte fréquentation des oies Bernache dans les cultures.

Gaëlle BEERGUNNOT explique qu'il y a aussi un travail à faire sur la baie à propos du dérangement et de la destruction des zostères.



Charte Natura 2000

L'outil « Charte Natura 2000 » est un document qui est annexé au Document d'objectifs pour chaque zone Natura 2000. La charte Natura 2000 traduit les objectifs de conservation en recommandations ou en engagements.

L'adhésion à la Charte est volontaire et donne droit notamment à l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti.

La Charte Natura 2000 doit être proposée et construite par les groupes de travail pour chaque zone.

Antoine invite l'ensemble des participants à relire la proposition de Charte et de lui faire part de leurs observations et remarques constructives sur ce document avant la prochaine réunion technique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Oudin remercie l'assemblée et lève la séance.

Jacques OUDIN
Président de l'ADBVB

Contact :

Antoine PONTON *Chargé de mission Natura 2000*

Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

aponton@marais-breton-baie-bourgneuf.com